



Remboursement voyage annulé suite accident auto

Par **sonny3995**, le **17/06/2014 à 14:14**

BjrrnJe viens vous demander conseil pour mon fils.rnVoici les faits : rnMon fils avait réservé pour un séjour de 5 jours à Salou en Espagne avec Pierre et Vacances (du 24 au 28 mai).rnOr, le 22 mai il est entré à l'hôpital pour être opéré suite à un accident de voiture et il est sorti de l'hôpital le 24 mai avec un arrêt de travail de 2 mois.rnIl n'a pas pu aller en Espagne. rnC'est un cas de force majeure.rnComment faire pour se faire rembourser par l'organisme de voyages ?rnMerci de votre aide.

Par **moisse**, le **18/06/2014 à 16:39**

Hélas ce n'est pas un cas de force majeure, l'incident n'ayant pas les 3 caractéristiques:rn* imprévu : OUIrn* insurmontable: OUIrn* extérieur: NONrnDu moins pas forcément, selon les responsabilités de l'accident.rnJe suppose qu'aucune assurance annulation n'a été souscrite, qu'aucune carte bancaire n'a servi au paiement de la réservation, car si tel n'est pas le cas, autant faire jouer les assurances.

Par **sonny3995**, le **18/06/2014 à 18:30**

Bonsoir,rnsuite à votre réponse, que faut-il pour que la caractéristique "extérieur" soit prise en compte ?rnJe ne comprends pas.rnPas d'assurance annulation souscrite, la carte bancaire a servi à la réservation sur Internet (qui a été débitée le jour de l'arrivée prévue).rnQuand vous

dites "faire jouer les assurances", de quelles assurances parlez-vous.rnrnJe vous remercie d'avance pour votre future réponse.

Par **moisse**, le **20/06/2014 à 09:45**

Bonsoir,rnLa situation qui a débouché sur la situation imprévue et insurmontable ne doit pas avoir été de près ou de loin provoquée par celui qui s'y réfère.rnC'est le caractère d'extériorité.rnPour le reste beaucoup de cartes bancaires prévoient la prise en charge des frais de voyages en cas d'annulation pour motif médical.rnC'est le cas de la mienne par exemple.

Par **sonny3995**, le **20/06/2014 à 13:26**

Bonjour,rnUne toute dernière précision.rnL'accident de voiture dans lequel mon fils a été blessé, il n'était pas le conducteur, mais le passager. Du coup, ce n'est pas lui le responsable ?rnEst-ce un cas d'"extériorité" ?rnMerci de votre réponse.

Par **moisse**, le **20/06/2014 à 18:58**

Bonsoir,rnPas pour moi, mais comme toujours c'est discutable.rnDans le cas d'espèce il y a un responsable vers qui exercer les recours.

Par **sonny3995**, le **20/06/2014 à 20:31**

Merci à vous pour vos réponses.